

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-13

Séance du 22 mars 2021

**AFFAIRES FINANCIERES**  
**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux mars, à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Grandpuits-Bailly-Carrois, en séance à huis clos, sous la présidence de Monsieur Éric JEUNEMAITRE, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **97** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **38** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

**Titulaires présents** : M. ET Mmes BILLAULT, DELANNOY, SOSINSKI, DEUDON, CONDAMINET, CASTAING, BAGUE, SIVANNE, COULON, BEAUGELET, DUVERNE, JOLY, KOFFEL, LUCQUIN, ROUSSEAU, THIBAUD, MYTNIK, BALDY, HARSCOËT, BRICHET, MEBARKI, BREUGNOT, DIACCI, LE BOUTER, COUPAS, BOULOC, MARTINET, LUBIN, ARTHUR, BELLACHE, BOURCIER, CIOTTI, COURVOISIER, CRAPARD, GOMES, JEUNEMAITRE, LEGRAND, MARIE, PANNIER, PATRON, PERRIN, PERRINO, VESAIGNE

**Suppléants présents** : M. et Mmes CAPICCHIONI, LESAGE A.

**Représentés** : M et Mmes MASSON (pouvoir à BRICHET), PERNEL (pouvoir à PANNIER), LEBAT (pouvoir à ARTHUR), MONTAGU (pouvoir à DELANNOY), MARTIN (pouvoir à MARIE)

**Excusés** : M et Mmes BOUSSARD, RIVOIRE, GRAND, RAMEAUX

**Secrétaire de séance** : Mme SOSINSKI

Date de la convocation	: 8 mars 2021
Nombre de délégués en exercice	: 97
Nombre de délégués présents	: 45
Suffrage exprimé	: 50

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 21-03-13**

*Séance du 22 mars 2021*

**AFFAIRES FINANCIERES**  
**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Vice-Président chargé des finances présente au Comité Syndical le projet de budget primitif de l'exercice 2021.

Conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 28 janvier 2021, ce document a été établi en tenant compte du maintien de la contribution demandée aux collectivités adhérentes, celle-ci étant définie au coût par habitant.

Ainsi, le budget primitif de l'année 2021 s'équilibre, en dépenses et en recettes, aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 15 535 747.88 €
- Section d'investissement : 5 340 568.61 €

Il est précisé que le présent budget est soumis au vote :

- au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- par nature, avec présentation fonctionnelle.

**LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE,**

**ADOpte LE BUDGET PRIMITIF 2021 DU SMETOM-GEEODE, ARRETE AUX MONTANTS CI-DESSOUS :**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-13

Séance du 22 mars 2021

- **15 535 747.88 € pour la section de fonctionnement**
- **5 340 568.61 € pour la section d'investissement**

**PRECISE QUE LE VOTE est effectué :**

- **au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;**
- **par nature, avec présentation fonctionnelle.**

Ainsi fait et délibéré  
Pour expédition conforme,  
Le Président,



Éric JEUNEMAITRE

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 30 mars 2021

Affiché, le 30 mars 2021

Le Président,

Éric JEUNEMAITRE

